



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 705 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** le droit fondamental des travailleuses et travailleurs accidentés d'avoir une compensation et des soins de santé adéquats ainsi qu'un traitement digne;

**CONSIDÉRANT** QUE les travailleuses et travailleurs accidentés subissent continuellement des jugements humiliants et injustes;

**CONSIDÉRANT** QUE les travailleuses et travailleurs se disent victimes d'actes d'intimidation, de harcèlement, de discrimination, d'atteinte à la dignité et à l'intégrité de la part de la CSST et de certains des professionnels de la santé lors de la contre-expertise de leur dossier;

**CONSIDÉRANT** QUE les travailleuses et les travailleurs accidentés sont en état de vulnérabilité et que les nombreuses vexations bureaucratiques et les atteintes à leur dignité aggravent leur situation de santé et leur causent des dommages monétaires, psychologiques, familiaux et autres;

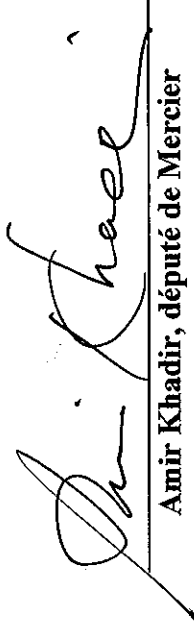
**CONSIDÉRANT** QUE l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue, un organisme à but non lucratif, a fait plusieurs représentations auprès des autorités concernées pour redresser ces injustices qui ne font qu'augmenter;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

L'ATTAAT demande au gouvernement du Québec de mettre sur pied, d'ici la fin de l'année 2010, une commission d'enquête publique sur les abus de pouvoir de la CSST et sur le manque de neutralité de certains professionnels de la santé qui rendent des jugements toujours en faveur de la CSST.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Amir Khadir, député de Mercier

1<sup>er</sup> juin 2010  
Date